



la **DIREN** *Nord Pas de Calais
Bassin Artois - Picardie*

*au CŒUR
du service public de l'environnement*



La **DIREN**

*Nord Pas-de-Calais
Bassin Artois-Picardie*

La Direction Régionale de l'Environnement est un service déconcentré du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Elle conduit des politiques en faveur de l'environnement et concourt à son intégration dans toutes les autres politiques.

Elle assure ses missions au coeur du service public de l'environnement dans les départements, la région, le bassin Artois-Picardie et le district hydrographique international de l'Escaut.

Son expertise est scientifique, technique et méthodologique

- Déclinaison aux contextes locaux des engagements nationaux et européens.
- Développement et diffusion des connaissances et de l'évaluation environnementale.
- Protection et réhabilitation des ressources et des milieux naturels.

Les ressources humaines, richesse de la DIREN

La diversité des formations, des parcours et compétences des agents favorisent les approches pluridisciplinaires : écologues, hydrologues, agronomes, écotoxicologues, jaugeurs, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, statisticiens, économistes... ainsi que les métiers sans lesquels la DIREN ne pourrait fonctionner : documentaliste, comptable, géographe, administrateurs de données...



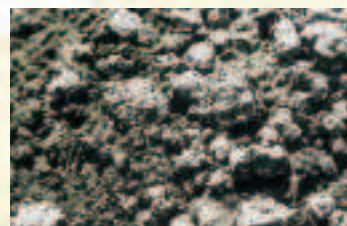
Le patrimoine de la nation

«Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation»

*Code de l'environnement
Article L.110.1*

Enjeux et objectifs

- **la sécurité** par la prévention des risques et la prévision des inondations.
- **la transparence** par la diffusion de la connaissance et l'évaluation des pratiques.
- **l'éducation, la participation** pour répondre aux attentes du présent tout en préservant les ressources des générations futures.



Concilier

l'Homme et l'environnement



Placée sous l'autorité des préfets, la DIREN veille au respect et à l'application des conventions, directives et réglementations nationales et internationales (code de l'environnement, directives européennes, accords internationaux).

Elle encadre l'action publique liée aux risques naturels.

Gérer le risque

La région connaît des inondations à l'origine de dommages considérables pour les personnes, les biens et les activités.

Aussi, la surveillance des débits, la prévision des inondations et la prévention des risques naturels sont des priorités de la DIREN.

- Elle mesure le débit des cours d'eau, assure la prévision des crues 24h/24, édite l'atlas des zones inondables dans les bassins à risques.
- Elle coordonne la prévention des risques naturels (plans de prévention des risques, travaux préventifs et de sécurité).
- Elle anime des actions de sensibilisation notamment auprès des jeunes et des populations soumises aux risques.

Protéger les milieux naturels

La DIREN veille à l'application des politiques, engagements européens et réglementations relatifs à l'eau, la protection de la nature, les paysages.

- Elle veille à la conservation des ressources naturelles (qualité et maîtrise des ressources eau et nature) pour les générations futures.
- Elle est chargée de l'application des protections réglementaires : espèces protégées, zones humides et réserves naturelles. Elle construit le réseau Natura 2000, qui vise à un développement durable des territoires, intégrant la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.
- Elle coordonne la politique de l'eau dans le bassin Artois Picardie et coopère avec les autres états membres du district hydrographique international de l'Escaut.
- Elle est l'autorité environnementale reconnue par la communauté européenne. A ce titre, elle apprécie les incidences et émet des avis sur les études d'impact des projets d'aménagement et d'infrastructures pouvant avoir un effet sur l'environnement.
- Elle coordonne l'action des services de police de l'environnement sur son territoire : bassin, région et départements.

Environnement régional

4 millions d'habitants et 323 habitants / km², région la plus densément peuplée après l'Ile-de-France, 3^{ème} région industrielle et agroalimentaire française, 71% de terres agricoles, et seulement 8% du territoire boisé.

Patrimoine naturel

Une biodiversité remarquable mais 30% de la flore, 38% des espèces d'oiseaux et 48% des espèces de champignons menacés. Et seulement 1,5% du territoire proposé en sites Natura 2000.

Eau et risques naturels

34 % des eaux de surface de qualité médiocre. 93% des eaux littorales conformes pour la baignade. 20% des eaux prélevées en nappe libre le sont dans des nappes très fortement sollicitées. 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration, 2 en cours d'instruction et 2 en émergence. 22 Plans de Prévention des Risques d'Inondation et 12 PPR de Mouvements de Terrain approuvés.

Energie et industrie

7% des émissions françaises de CO₂. 47 établissements Seveso (seuil haut). 457 sites et sols pollués, soit 15% de l'inventaire national. 20% des déchets industriels français. 50% des friches industrielles françaises.

Education à l'environnement, participation du public

39 associations agréées.

S'engager

pour le développement durable

Fédérer la connaissance

La DIREN met largement à disposition des informations scientifiques qui permettent de mieux intégrer l'environnement dans les décisions et de favoriser la participation des citoyens.

- Elle développe la connaissance des ressources naturelles en s'appuyant sur des réseaux scientifiques et les établissements publics.
- Elle organise et garantit la qualité des systèmes d'information sur l'environnement.
- Elle pilote le profil environnemental régional, outil de référence pour apprécier l'état de l'environnement et ses enjeux.
- Elle gère un centre de documentation et un site internet sur l'environnement.

Intégrer l'environnement

La DIREN se mobilise pour intégrer l'environnement le plus en amont possible dans les plans et les programmes.

- Elle contribue à l'élaboration des outils de planification.
- Elle porte la parole environnementale de l'Etat.
- Elle soutient les projets de territoires (pays, agglomération, parcs) et finance la réalisation des profils environnementaux territoriaux.
- Elle accompagne l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Elle évalue les plans et programmes au regard de leurs incidences sur l'environnement

Favoriser la participation

Pour développer l'écocitoyenneté, la DIREN soutient et pilote des actions partenariales d'éducation ou de sensibilisation à l'environnement.

- Elle soutient les projets d'éducation à l'environnement en faveur de l'écocitoyenneté, du débat public et le Centre Régional du Développement Durable.
- Elle relaie les campagnes nationales : *1000 défis pour ma planète, printemps de l'environnement, en ville sans ma voiture !*
- Elle développe des actions partenariales avec les associations de protection de l'environnement.

Le profil, une vision partagée des enjeux environnementaux

Le profil environnemental régional dresse le diagnostic de la situation régionale et dégage des enjeux. Il définit des priorités d'actions thématiques par territoire et permet une évaluation.

Piloté par la DIREN, il est le fruit de l'implication, de la participation et de la concertation de tous les acteurs de l'environnement : experts, acteurs économiques et sociaux, Etat, collectivités et vie associative.

Cet état de santé environnemental est un véritable outil de sensibilisation à l'environnement.



Agir

pour l'écologie et le développement durable

Des soutiens financiers sont disponibles pour réaliser un projet en matière d'environnement ou initier une démarche de développement durable au bénéfice des territoires et de leurs populations.

Des projets de gestion du risque

- **Etudes et travaux** de prévention et de lutte contre les inondations.

Des projets de gestion des milieux naturels

- **Conventions** de gestion, d'entretien, de réhabilitation et de valorisation des milieux naturels terrestres et aquatiques.
- **Actions innovantes** en matière d'écologie urbaine (Haute Qualité Environnementale, gestion différenciée des espaces verts, amélioration de la qualité paysagère de sites remarquables).

Des projets pour développer la connaissance

- **Etudes** générales de connaissance de l'environnement notamment sur le patrimoine naturel (faune, flore, sols, eau).
- **Etudes** relatives à la création et à la gestion de réseaux et de bases de données.

Des projets pour mieux intégrer l'environnement

- Mise en place **d'outils** pour promouvoir le développement durable (Agendas 21, chartes d'environnement, profils environnementaux territoriaux).
- **Etudes** pour le développement d'emplois pérennes et qualifiés en environnement.

Des projets pour favoriser la participation

- **Etudes** pour la mise en place de réseaux, de processus de concertation et d'échanges d'expériences sur le développement durable, actions innovantes et expérimentales.
- **Programmes** de sensibilisation, d'information et d'éducation relative à l'environnement.

Le développement durable

«Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins...»

Le Développement Durable, est un mode de développement qui concilie l'économie, le social et l'environnement.



Le service public de l'environnement

Le Service Public de l'Environnement veille à répondre aux attentes des citoyens et acteurs économiques et sociaux tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. Par l'information et la formation, il favorise la participation à toute décision publique.

Ses fonctions

- Il gère et valorise les ressources naturelles, les milieux et les territoires.
- Il assure la police, la régulation et le respect des engagements internationaux.
- Il développe la connaissance de l'environnement et l'évaluation des plans, programmes et projets.
- Il fournit un appui technique et financier.

Les familles d'acteurs

Communes

Etablissements publics de coopération intercommunale

Région et Départements

Administrations déconcentrées et établissements publics de l'Etat : Ecologie et Développement Durable, Agriculture, Equipement, Industrie, Santé, Services Vétérinaire... Institut Français de l'Environnement, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Conseil Supérieur de la Pêche, Conservatoire du Littoral, Office National des Forêts, ADEME, Agence de l'eau, BRGM, IFREMER.

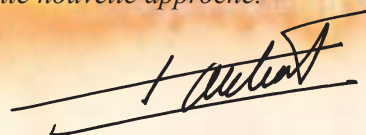
Conseils scientifiques et organismes labellisés : Conservatoire National Botanique de Bailleul, Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais...

L'Etat se mobilise pour le développement durable

La dynamique engagée à Johannesburg conforte la nécessité d'un développement durable aux niveaux mondial et local.

Cela implique une vigilance de chacun, du citoyen aux décideurs, dans ses choix et comportements.

Aussi, c'est avec compétence et conviction que les acteurs du service public de l'environnement, partenaires attentifs au développement, se mobilisent pour garantir cette nouvelle approche.



Rémy Pautrat

Préfet coordonnateur du bassin Artois Picardie
Préfet de la région Nord - Pas de Calais
Préfet du département du Nord

La DIREN est au cœur de ce réseau de partenaires. Elle apporte et fait partager les principes pour mettre en oeuvre et évaluer les actions conduites. Elle veille à l'élaboration collective des enjeux environnementaux des territoires.

En qualité d'autorité environnementale, elle coordonne et assure la qualité des systèmes d'information de l'environnement. Elle garantit à tous l'accès à une connaissance globale des enjeux environnementaux.